



CONSEIL TERRITORIAL 000702
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 20 AVR. 2012

Monsieur le Préfet
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre et Miquelon

97 500 SAINT-PIERRE

Objet : Renouvellement du CESC


Monsieur le Préfet,

Par arrêté n°118 du 22 mars 2007, complété par l'arrêté n° 315 du 1^{er} juin 2008, le représentant de l'Etat a établi la composition du Conseil Economique, Social et Culturel conformément aux dispositions statutaires de l'Archipel.

Au terme de l'article LO 6433-1 alinéa 3 du CGCT ce mandat de 5 années étant arrivé à échéance il me paraît souhaitable de procéder dès que possible au renouvellement intégral du CESC.

Dans ce cadre, je me tiens à votre entière disposition.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.


Le Président,
Stéphane ARTANO